



## Vice caché dans le cadre d'une vente de voiture

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheter une voiture d'occasion Ford Ka 47000 km via un professionnel le 9 novembre pour un montant de 4300 euro. Aujourd'hui 23 novembre le garagiste me dit que l'alternateur est mort et qu'il faut le changer pour un montant de 640 euros. Je n'étais pas au courant de ce probleme lors de mon achat. L'alternateur mort 11 jour après l'achat est il considéré comme vice caché? puis je recourir en justice?

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

L'alternateur mort 11 jour après l'achat est il considéré comme vice caché? puis je recourir en justice?

Le mieux serait sans doute de faire jouer votre garantie légale de conformité.

Dans ce cas, vous devez, dans un premier temps, adresser au vendeur une lettre recommandée avec accusé de réception fondée sur l'article L. 211-9 du Code de la consommation afin de demander la réparation du véhicule (j'espère que vous n'avez pas déjà procédé à la réparation).

Cordialement